

Consultation. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station

Par : Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

par

Anne-Marie Chapleau,
au nom du groupe « Mères au front — Saguenay »
<https://www.facebook.com/MAuFrontSaguenay/>

8 octobre 2025



Au président du BAPE, M. Antoine Morissette,
À la commissaire du BAPE, Mme Stella Leney,

Bonjour,

Je vous remets le présent mémoire au nom du groupe « Mères au front — Saguenay », un groupe de citoyennes engagées, comme toutes les autres « mères au front », dans des actions « pour protéger l’avenir de nos enfants de la crise climatique » et de celle de l’érosion de la biodiversité¹.

Je souhaite, au nom de mes consœurs et de moi-même, exprimer par le présent mémoire, nos inquiétudes et nos questionnements par rapport au **Projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement technique d’Hébertville-Station** présenté par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR).

Mes propos ne seront pas ceux d’une spécialiste, mais d’une citoyenne qui se sent concernée par les projets qui peuvent avoir des impacts sur les écosystèmes et les habitants de sa région. J’habite au Saguenay depuis bientôt 40 ans. Mes quatre enfants y ont grandi, ils ont pu profiter d’une nature belle et généreuse. J’aimerais bien que ce patrimoine naturel puisse être préservé pour les générations futures de Saguenéens et de Jeannois. Il en va de même pour mes consœurs mères au front.

Anne-Marie Chapleau

¹ Voir meresaufont.org

Table des matières

Préambule : le projet.....	4
1. Des déchets produits en abondance	4
Des cibles de réduction trop modestes	5
Réduire en respectant la hiérarchie des 3RV-E.....	5
L'éternel recommencement ?	6
2. Des perdants : les milieux naturels et la biodiversité	7
Destruction et risque de contamination de boisés et de milieux humides	7
3. Hausse de l'émission de gaz à effet de serre (GES)	9
Conclusion.....	9

Préambule : le projet

Avant de passer aux inquiétudes et aux questions mentionnées dans ma lettre, je veux rappeler en quelques mots la teneur du projet de la RMR du Lac-Saint-Jean. Celui-ci consiste à agrandir le LET d'Hébertville-Station de sorte que 16 cellules d'enfouissement viendraient s'ajouter aux 12 existantes. Le projet se ferait en deux phases.

La première phase est la phase 2A, qui prévoit l'ajout de deux (2) cellules possédant une empreinte au sol de 24 098 m². Ces cellules seront contiguës aux 12 existantes. La deuxième est la phase 2B qui prévoit l'ajout de 14 cellules ayant une superficie au sol de 204 345 m². En considérant le tonnage maximum demandé, la durée de vie de la phase 2A serait de deux (2) ans et celle de la phase 2B serait de 17 ans. En considérant le tonnage de déchets réel enfoui au cours des dernières années, la durée de vie de la phase 2A serait d'environ trois (3) ans et celle de la phase 2B serait d'environ 24 ans. Le coût du projet est estimé à 107 M\$ sur environ 20 ans, avec un coût d'opération annuel d'environ 2 M\$ sans inclure les redevances et royautés.²

1. Des déchets produits en abondance

Permettez-moi de commencer par une anecdote. Le 1^{er} mai dernier, j'ai visité le nouveau centre de tri de Saguenay. J'ai été grandement impressionnée par la technologie avancée utilisée dans ce centre, mais plus encore par la quantité astronomique de matière prétendument recyclable que nous générons collectivement. Une proportion importante de celle-ci est formée d'emballages en tous genres. Au cours de cette visite, j'ai aussi appris qu'une quantité non négligeable de la matière recueillie ne pouvait pas être recyclée pour diverses raisons. Tout cela m'a fait réfléchir au rapport que nous entretenons avec les biens que nous consommons et ce qu'il advient d'eux une fois que nous les jugeons devenus inutiles, inutilisables ou simplement démodés. Tout cela pour dire qu'en amont d'un lieu d'enfouissement technique (LET) qu'il faudrait ou pas agrandir, il y a le problème plus fondamental du volume de matière dont nous nous débarrassons chaque année. Les efforts des autorités municipales (mais aussi provinciales) devraient en priorité porter sur la réduction à la source de toute cette matière.

² GBI SCN-Lavalin, *Résumé de l'Étude d'impact sur l'environnement pour l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station* (document PR6), p. 31

Des cibles de réduction trop modestes

En 2015, la moyenne de déchets ultimes produits par habitant³ de la principale agglomération de notre région, Saguenay, était de 595 kg. En 2020, elle était passée à 561 kg.⁴ Il est intéressant de ventiler ce chiffre : 280 kg provenaient du secteur résidentiel (49,9 %), 202 kg du secteur institutionnel (ICI) (36 %), tandis que 79 kg (14,1 %) étaient des résidus de constructions (CRD). Il y a cinq ans, le secteur résidentiel générait donc la moitié des déchets ultimes, le secteur institutionnel plus du tiers, et les CRD, le reste. Je suppose que ces proportions sont encore sensiblement les mêmes aujourd'hui. Du coup, cela indique que les efforts de réduction devront cibler en priorité le secteur résidentiel, puis le secteur institutionnel et enfin le secteur des CRD.

Le plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Saguenay (PGMR) de 2019-2024 proposait pour 2024 une cible de 525 kg de déchets ultimes/habitant⁵. Curieusement, la cible pour 2030 demeure la même⁶.

De leur côté, à partir des divers Plans de gestion des matières résiduelles de la Régie des matières résiduelles, de la MRC du Fjord et de celle de Saguenay, les promoteurs du projet d'agrandissement proposent trois scénarios de réduction qui vont de 449 kg (scénario optimiste) à 494 kg (scénario pessimiste), en 2031 et de 389 kg à 449 kg en 2041⁷. Même si les réductions visées ne sont pas négligeables, elles sont loin d'être ambitieuses. C'est pourtant sur la réduction de ces quantités que doivent se concentrer en priorité les efforts.

Certaines municipalités vont pourtant jusqu'à se donner un objectif zéro déchet⁸. À quand un tel virage pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean ?

Réduire en respectant la hiérarchie des 3RV-E

Le respect de la hiérarchie des 3RV-E demeure pertinent plus que jamais. Selon le principe des 3RV-E élaboré en 1989 et inscrit à l'article 53.4.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'impact sur l'environnement de nos activités de production et de consommation sera réduit au minimum si nous optons chaque fois pour la meilleure action possible pour le traitement des matières résiduelles. Les actions possibles, de la meilleure à la pire, peuvent donc être classées selon la « hiérarchie des 3RV-E ».

- 1- Réduire à la source
- 2- Réemployer

³ Incluant, en plus du secteur résidentiel, les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et les matières résiduelles produites par les industries, les commerces et les institutions (ICI).

⁴ Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Saguenay (PGMR) 2023-2030, p. 84.

⁵ *Idem.*, p. 82.

⁶ *Idem.*, p. 154.

⁷ GBI SCN-Lavalin, *Résumé de l'Étude d'impact...*, p. 10.

⁸ Par exemple Lévis. Voir : <https://www.ville.levis.qc.ca/environnement-et-collectes/agir-au-quotidien/viser-le-zero-dechet/>

- 3- Recycler ou valoriser la matière
- 4- Valoriser en en tirant de l'énergie
- 5- Éliminer

La raison d'être des LET comme celui d'Hébertville-Station est d'éliminer les résidus ultimes. Son agrandissement engloutira des sommes d'argent vraiment importantes : « Le coût du projet est estimé à 107 M\$ sur environ 20 ans, avec un coût d'opération annuel d'environ 2 M\$ sans inclure les redevances et royautés ».⁹

Logiquement, le respect de la hiérarchie des 3RV-E devrait se traduire par des montants au moins équivalents sinon supérieurs consacrés à la réduction à la source.

Voici quelques suggestions pour ce faire :

- Utiliser tous les leviers réglementaires disponibles pour favoriser la réduction à la source, par exemple l'interdiction des produits à usage unique.
- De même, presser le gouvernement québécois d'utiliser tous les leviers réglementaires à sa disposition dans le même but.
- Encourager et soutenir toutes les initiatives permettant de réduire le gaspillage d'aliments, voire en susciter de nouvelles, en particulier auprès des entreprises alimentaires, les restaurants, les institutions avec cafétéria, etc.

Il faut aussi continuer à augmenter le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières.

- Adopter des règlements qui obligent les commerces, entreprises et institutions à participer à la collecte sélective.
- Intensifier les programmes d'éducation sur le recyclage et le compostage.
- Encourager et soutenir les initiatives de réparation des objets brisés, voire en susciter de nouvelles.
- Encourager et soutenir le prêt et/ou la location d'équipements et d'objets.

L'éternel recommencement ?

Le site agrandi sera en exploitation jusqu'en 2048, après quoi il devra soit être fermé, soit être agrandi à nouveau. Le problème de l'élimination des déchets ultimes sera donc récurrent. À l'échelle du temps long dans lequel évoluent les écosystèmes, 2048 c'est demain. On peut supposer que d'autres milieux, à Hébertville-Station ou ailleurs, devront être sacrifiés dans le futur. Cela se répétera-t-il tous les 20 ou 25 ans ? D'où, à nouveau, l'importante de miser prioritairement sur la réduction à la source des déchets.

⁹ GBI SCN Lavalin, *Résumé de l'Étude d'impact sur l'environnement*, p. 31

2. Des perdants : les milieux naturels et la biodiversité

Le tableau 6-2 du Résumé de l'étude d'impact présente une synthèse « de l'évaluation complète des impacts et des mesures d'atténuation par composante valorisée ».¹⁰ La liste de ces impacts est aussi impressionnante que diversifiée. Par exemple, la qualité de l'air, de l'eau souterraine et des sols, des eaux de surface pourrait être affectée. La végétation (en particulier les boisés), les espèces floristiques et fauniques seront touchées, de même que les milieux humides et hydriques.

Je manque de temps pour m'attarder en détail sur tous ces impacts. Mais certains enjeux ont retenu de manière particulière mon attention : l'impact de l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station et de ses activités futures sur les milieux naturels et la biodiversité, et sur l'émission de GES.

Destruction et risque de contamination de boisés et de milieux humides

Les boisés

Les zones de dépôt des 16 cellules qui seront ajoutées au LET d'Hébertville-Station couvriront une surface d'environ 22 hectares¹¹. L'essentiel de cette surface est constitué de boisés dont les arbres devront être coupés. Cet écosystème forestier est l'habitat de nombreuses espèces fauniques et floristiques qui seront affectées par le déboisement.

Les milieux humides et hydriques

L'importance des milieux humides et hydriques n'est plus à démontrer. Ils servent d'habitat à de nombreuses espèces animales et végétales et rendent de nombreux services aux communautés humaines.

Même si le promoteur a conçu son projet de manière à limiter le plus possible le déboisement et les impacts sur les milieux humides, il devra tout de même en sacrifier lors des deux phases d'agrandissement.

« 3,83 ha de milieux humides et 6,36 ha de milieux humides [seront] affectés directement par le projet d'agrandissement »¹². Le promoteur promet de payer la compensation financière prévue par le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques

¹⁰ GBI SCN Lavalin, *Résumé de l'Étude d'impact...*, p. 59 à 67.

¹¹ GBI, SNC-Lavalin, *Étude d'impact sur l'environnement Pour l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station*, (Document PR 3.1), 27 janvier 2023, p. 481.

¹² GBI SCN-Lavalin, *Résumé de l'Étude d'impact sur l'environnement*, Tableau 6-2, p. 63.

(RCAMHH) du gouvernement québécois.¹³ Cependant, un reportage publié en 2024¹⁴ nous apprend qu'« à peine 1 % des sommes recueillies » depuis l'adoption en 2017 de la loi visant à mieux protéger les milieux humides et hydriques est effectivement investi dans la restauration de milieux humides ou la création de nouveaux. C'est vraiment très peu. Il y a donc des risques que les milieux humides et hydriques détruits ne soient jamais compensés.

Par ailleurs, qu'en sera-t-il des risques de contamination des lacs, des milieux humides, des eaux souterraines et de surface par les lixiviats qui pourraient s'écouler du site d'enfouissement pendant sa vie utile et même après ? Il y a des lacs et des milieux humides dans le voisinage de ce site d'enfouissement. Les promoteurs peuvent-ils garantir, sur le long terme, un risque nul de contamination par des substances toxiques ? La nappe phréatique sera-t-elle durablement protégée ? Les sols pourraient eux aussi être sujets aux mêmes risques. Ces contaminations représentent un risque réel. Le tableau 5 de l'Annexe 5.4 de l'Étude d'impact¹⁵ montre les « Concentrations mesurées à l'émissaire de la station de traitement des eaux de lixiviation de 2017 à 2021 et [la] comparaison aux normes du REIMR »¹⁶. Je note qu'il y a eu certains dépassements des normes pour l'azote ammoniacal, les coliformes fécaux et le zinc, notamment. Le tableau 6 présente aussi les résultats d'analyse des mêmes eaux, mais cette fois-ci en les comparant aux OER¹⁷. Il y a eu des dépassements pour de nombreuses substances, dont certaines particulièrement toxiques : chlorures, nitrites, nitrates, cyanures, sulfure d'hydrogène, etc.

Par ailleurs, il faut aussi considérer les impacts pour la faune et la flore qui vivent dans les boisés et les milieux humides et hydriques du site du LET d'Hébertville-Station et de ses environs.

Un inventaire de la faune aviaire a ainsi révélé que :

60 espèces se retrouvent sur le site sous étude. De ce nombre, on note la présence de certaines à statut précaire ou d'autres dont les populations sont jugées préoccupantes : Engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*), Grand-duc d'Amérique (*Bubo virginianus*), Paruline du Canada (*Cardellina canadensis*), Pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), Quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*).¹⁸

¹³ Voir <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2.%20r.%209.1%20/>

¹⁴ Éric-Pierre Champagne, « Protection des milieux humides « Tout porte à croire que ce sera un échec », *La Presse*, (mis à jour le 23 avril 2024), [<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2024-04-23/protection-des-milieux-humides/tout-porte-a-croire-que-ce-sera-un-echec.php>], consulté le 7 octobre 2025.

¹⁵ GBI SNC-Lavalin ANNEXE 5.4 de l'Étude d'impact. Note technique sur la qualité des eaux de surface p. 9

¹⁶ Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/reimr.htm>

¹⁷ OER : Objectifs environnementaux de rejets. Voir <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/oer/index.htm>.

GBI SNC-Lavalin ANNEXE 5.4 de l'Étude d'impact. Note technique sur la qualité des eaux de surface p. 10.

¹⁸ Yves E. Gauthier (Naaturaalik Consultants), « Inventaire de la faune aviaire », octobre 2019, p. 25, Annexe 5.5 de GBI SNC-Lavalin. Volume 3 de l'Étude d'impact – Annexes 5.4 à 10.1

Une campagne d'échantillonnage réalisée en 2017¹⁹ a permis de confirmer la présence de huit espèces de macromammifères. L'espèce la plus nombreuse était le Campagnol-à-dos-roux de Gapper. Parmi les autres espèces, il faut noter le Campagnol des rochers, "une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable depuis 1992".²⁰

De son côté, l'inventaire des chiroptères²¹ démontre la présence sur le site d'au moins quatre espèces de chauves-souris, "dont trois qui sont sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables de la LEMV". Les auteurs de l'étude font diverses recommandations pour minimiser l'impact des travaux d'agrandissement et des activités du LER. Implicitement, les impacts potentiels de celui-ci sur les chauves-souris sont donc admis.

3. Hausse de l'émission de gaz à effet de serre (GES)

Selon le sommaire exécutif du Rapport de quantification des GES²², la phase d'aménagement des nouvelles cellules produira près de 10 000 t.eq.CO₂²³, tandis que, durant la phase d'exploitation, les émissions de GES seront de près de 10 000 t.eq.CO₂ par an. Les émissions fugitives de méthane (CH₄) contribueront pour une part importante de ce total, ce qui est en soi inquiétant puisque le méthane a un pouvoir réchauffant 25 fois supérieur à celui du CO₂. Ces quantités ne sont pas négligeables, surtout dans un contexte de réchauffement climatique où une diminution rapide des GES s'impose.

Cependant, il est prévu d'équiper les installations d'un réseau de captage des biogaz et de les détruire avec une torchère. De plus, le méthane devrait être traité pour produire du gaz naturel renouvelable qui serait intégré dans le réseau d'Énergir²⁴. Une question demeure : ces systèmes de captation et de valorisation seront-ils parfaitement efficaces ?

Conclusion

Dans les pages qui précèdent, j'ai abordé trois sujets : la surabondance des déchets ultimes produits dans la région, l'impact de l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station sur les milieux naturels et, plus brièvement, la hausse des émissions de gaz à effet de serre. J'aurais souhaité en aborder d'autres, comme les nuisances liées au bruit, la qualité de l'air, la présence de faune indésirable ou l'acceptabilité sociale, mais le temps m'a manqué.

¹⁹ Environnement CA, « Résultats des inventaires fauniques des micromammifères », p. 13, Annexe 5.8 de GBI SNC-Lavalin. Volume 3 de l'Étude d'impact – Annexes 5.4 à 10.1

²⁰ *Idem.* p. 16.

²¹ Environnement CA, « Inventaire des chiroptères », p. 19, Annexe 5.9 de GBI SNC-Lavalin. Volume 3 de l'Étude d'impact – Annexes 5.4 à 10.1

²² GBI SNC-LAVALIN, « Rapport de quantification des GES », 3 novembre 2022, p. iii, Annexe 7.1 de GBI SNC-Lavalin. Volume 3 de l'Étude d'impact – Annexes 5.4 à 10.1

²³ Tonnes en équivalent de dioxyde de carbone.

²⁴ GBI SNC-Lavalin, *Résumé de l'Étude d'impact...*, p.34.

Dans l'état actuel des choses, nous avons besoin de lieux où enfouir nos déchets ultimes. Et quand on anticipe dans un avenir rapproché la fin de vie des installations actuelles, le bon sens exige de prévoir la suite. L'agrandissement du LET d'Hébertville-Station, avec l'ajout de seize cellules aux douze existantes, est une proposition pour ne pas se retrouver pris avec des déchets dont on ne saura pas quoi faire. Cependant, cette solution vient avec son lot de problèmes, dont en particulier ses impacts sur les milieux naturels et leur biodiversité. L'agrandissement du LET repousse à 2048 une échéance qui ne manquera pas de se présenter à nouveau périodiquement (tous les 20-25 ans ?), à moins que nous ne missions d'abord et avant tout sur une réduction radicale du volume de déchets produits. Cette réduction devra être placée en haut de la liste des priorités et des investissements importants devront y être consacrés. Je suggère au BAPE d'inclure dans son rapport une recommandation pressante en ce sens.

Anne-Marie Chapleau,
pour le groupe des Mères au front du Saguenay.